

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

727^{EME} REUNION

27 OCTOBRE 2017

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.1(DCCXXVII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 727^{ème} réunion tenue le 27 octobre 2017, a suivi une communication du Représentant spécial conjoint pour l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD), l'Ambassadeur Jeremiah Kingsley Mamabolo, sur la mise en œuvre en cours de la stratégie de retrait de la MINUAD dans le cadre de son communiqué PSC/PR/COMM.2 (DCXCI) adopté le 12 juin 2017.

Le Conseil a pris note de la déclaration de l'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité, ainsi que de la présentation faite par le Représentant spécial conjoint de la MINUAD sur la situation politique et sécuritaire actuelle au Darfour et sur la stratégie de retrait de la MINUAD. Le Conseil a également pris note des déclarations faites par les représentants du Gouvernement du Soudan, de l'Éthiopie, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), ainsi que de l'Égypte, pays africain membre du CSNU, et de l'Union européenne (UE).

Le Conseil a rappelé ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Darfour, y compris les communiqués PSC/PR/COMM. (DCV) et PSC/PR/COMM. (DCLXXIII), PSC/PR/COMM.2 (DCXCI), adoptés par ses 605^{ème} et 673^{ème} réunions, le 13 juin 2016, le 29 mars 2017 et le 12 juin 2017, respectivement. Le Conseil a également rappelé la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies du 29 juin 2016, ainsi que la résolution 2373 (2017) du 29 juin 2017.

Le Conseil a réitéré son appréciation aux dirigeants de la MINUAD, en particulier au Représentant spécial conjoint, au Commandant de la Force et au Commissaire, chef de la composante police, ainsi qu'au personnel de la Mission, pour leur dévouement et leur contribution à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation au Darfour. À cet égard, le Conseil a félicité le Gouvernement du Soudan, avec l'appui de la MINUAD, pour la réduction des affrontements intercommunautaires et les progrès réalisés en vue d'assurer la protection des droits de l'homme, y compris les efforts déployés par les autorités locales afin d'obtenir du Président de la Cour suprême du Soudan la mise en place de plus de tribunaux dans les localités du Nord Darfour.

Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts déployés dans l'accomplissement du mandat de la MINUAD, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. À cet égard, le Conseil a rendu hommage au personnel de la MINUAD, qui a consenti le sacrifice suprême dans l'accomplissement de leur devoir pour la cause de la paix au Darfour. Le Conseil a également exprime son appréciation à tous les pays contributeurs de troupes et de police, qui ont joué un rôle décisif par leur contribution désintéressée à la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) et, par la suite, à la MINUAD dans la recherche de la paix et de la stabilité dans la région du Darfour au Soudan.

Le Conseil a félicité la MINUAD pour ses efforts visant à mettre en œuvre de son communiqué du 12 juin 2017, mentionné plus haut, ainsi que la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité relative à la reconfiguration de la MINUAD, en particulier pour l'achèvement de la première phase du processus de retrait, au cours de laquelle la MINUAD a fermé onze (11) de ses sites d'équipe au nord, au sud, à l'ouest et à l'est du Darfour, avant même la date limite du 31 décembre 2017. Le Conseil a encouragé le Gouvernement du Soudan et la MINUAD à maintenir cet environnement de travail cordial afin de renforcer davantage les efforts déployés par le Gouvernement du Soudan, l'UA et les Nations unies pour réaliser une paix et une sécurité durables au Darfour.

Le Conseil a noté la diminution significative des hostilités entre le Gouvernement du Soudan et les forces rebelles. À cet égard, le Conseil a félicité le Gouvernement pour avoir prolongé son cessez-le-feu unilatéral, annoncé le 8 octobre 2017, et encouragé les mouvements armés à faire de même à leur tour, en vue de maintenir la paix et la stabilité.

Le Conseil a également noté, avec préoccupation, qu'en dépit des progrès significatifs accomplis au cours des derniers mois, il reste encore des défis pouvant entraver le rétablissement rapide d'une paix, d'une sécurité, d'une stabilité et d'une réconciliation durables, ainsi que la reprise socio-économique au Darfour. Le Conseil a ainsi reconnu la fragilité de la situation sécuritaire au Darfour, en partie en raison des tensions sous-jacentes nées des causes profondes non encore résolues du conflit et la prolifération illicite des armes au Darfour. À cet égard, le Conseil a encouragé le Gouvernement soudanais à poursuivre la campagne de collecte des armes et à veiller à la réalisation des objectifs du processus de désarmement en appui à la consolidation de la paix au Darfour. À cet égard, le Conseil a exhorté la MINUAD, ainsi que les partenaires internationaux à apporter toute l'assistance au Gouvernement soudanais pour lui permettre de mener à bien le processus de désarmement en soutien aux efforts de paix.

Le Conseil a noté avec préoccupation les progrès limités dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD), en particulier sur les questions liées aux solutions durables au déplacement, à la gestion des terres, de l'eau et d'autres ressources rares et à la question des milices armées. À cet égard, le Conseil a demandé à la MINUAD de continuer à interagir avec les autorités compétentes au sein des institutions résiduelles du DDPD, qui opèrent actuellement au sein de la présidence, pour les aider à répondre efficacement et effectivement aux questions en suspens, y compris à travers le renforcement des capacités.

Le Conseil a accueilli favorablement la mission d'évaluation conjointe des Nations Unies et de l'UA au Darfour prévue du 5 au 17 novembre 2017 et a déclaré attendre avec intérêt de recevoir le rapport de cet exercice.

Le Conseil a réitéré son plein appui au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan et le Soudan du Sud (AUHIP) pour ses efforts visant à reprendre les négociations entre les parties sur la base de l'Accord sur la feuille de route, y compris la facilitation d'une cessation des hostilités entre le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés au Darfour. Dans ce cadre, le Conseil a, une fois de plus, encouragé tous les mouvements

armés à se joindre au processus de paix et à faire preuve d'engagement et d'esprit de responsabilité à cet effet. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour les parties de répondre d'urgence, avec l'aide du Groupe de mise en œuvre et du Représentant spécial conjoint, aux divergences persistantes sur le rôle du DDPD dans la recherche d'une solution durable au Darfour.

Le Conseil a noté que, malgré l'amélioration de la situation politique et sécuritaire au cours des derniers mois, la situation humanitaire reste très préoccupante. Au total, 2,7 millions de personnes sont déplacées, dont 2,1 millions ont besoin d'une aide humanitaire et 300 000 réfugiés soudanais se trouvent au Tchad voisin. Le Conseil a demandé au Gouvernement soudanais, à la MINUAD et à l'équipe pays des Nations Unies, avec le soutien de la communauté internationale, de s'engager rapidement et de manière coordonnée pour rétablir les conditions nécessaires au retour volontaire de toutes les personnes déplacées internes dans leurs régions d'origine ou vers tout autre lieu d'accueil convenu, et a invité la Commission à apporter une assistance active à cet égard. Une fois de plus, le Conseil a souligné la responsabilité première du Gouvernement soudanais pour assurer la sûreté et la sécurité des personnes déplacées à mesure que la MINUAD se retirera du Darfour.

Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour lever l'interdiction de voyager et certaines sanctions économiques imposées au Soudan depuis 1997, soulignant que cette décision constitue une étape importante vers l'amélioration de la vie des Soudanais, y compris au Darfour et un pas en avant pour rétablir une paix, une stabilité et un développement durables au Darfour.

Le Conseil a encouragé le Gouvernement soudanais à faire bon usage des structures héritées de la MINUAD à des fins de développement telles que l'éducation nationale, les hôpitaux et le développement des populations du Darfour, qui ont suffisamment souffert pour la paix, la stabilité et le développement de leurs communautés.

Le Conseil a demandé à la Commission de l'UA, en collaboration avec les Nations unies et la MINUAD, de présenter des évaluations trimestrielles sur la mise en œuvre de la reconfiguration de la composante militaire et de police de la MINUAD et de l'évolution de la situation sur le terrain, afin de permettre au Conseil de donner, si nécessaire, des directives.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.